

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	10	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Février à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Thauvenay s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MATTELLINI Gabrielle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/02/2026.

Présents : Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes : FLEURY Élisabeth, JORSIN Fabienne, MM : COSNIER Fabrice, CROMARIAS David, CUROT Sébastien, DE SOUSA MACHADO Alexandre, DEJARDIN Philippe, JACQUIN Emmanuel, JOURDE Stéphane

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher le : 09/03/2026 Et

A été nommé(e) secrétaire : DEJARDIN Philippe

Publication sur le site internet de la commune : 09/03/2026

2026_02 – CESSION DU VEHICULE RENAULT KANGOO

Monsieur Philippe Dejardin, adjoint au maire, indique au Conseil Municipal que le véhicule Renault Kangoo immatriculé CC-774-PZ, acquis par la collectivité en 2012, dont le kilométrage s'élève à 249 917 km, peut être vendu car le résultat du contrôle technique est très défavorable avec un nombre de travaux trop élevé par rapport à la valeur du véhicule.

Au vu du nombre de kilomètre et de l'état général du véhicule il est proposé de le vendre environ 600€.

Monsieur LEUZY Antoine ayant eu connaissance de cette cession a fait une proposition d'achat de 300€.

Le Conseil Municipal autorise Madame le maire à céder le véhicule.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- AUTORISE Mme le Maire à vendre en l'état le véhicule Renault Kangoo au prix de 300€ à M. Leuzy Antoine domicilié au 1, rue de Pont Patin 58000 Nevers SIRET : 847 513 512 000032
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches après des autorités administratives compétentes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 018-211802624-20260205-2026_02-DE



Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/03/2026
Le Maire
Gabrielle MATTELLINI

Le Secrétaire
DEJARDIN Philippe

MatteLLini